



# Association Kim-Hô Ba, Le tigre Jaune

## Règlement intérieur

### Article 1 - Adhésion / Licence

Le montant de l'adhésion - révisable chaque saison - doit être acquitté intégralement par anticipation, y compris en cas de facilités de paiement.

Le TIGRE JAUNE est affilié à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées (FFKDA) - dont le siège est sis Porte d'Orléans 39, Rue Barbès 92120 Montrouge.

A ce titre, chaque adhérent doit être personnellement titulaire d'une licence émise par la dite Fédération.

Cette obligation ne peut faire l'objet d'aucune dérogation.

### Article 2 - Certificat médical

La pratique de toute activité sportive en France est légalement subordonnée à la présentation d'un certificat médical d'aptitude à cette pratique.

La délivrance du certificat médical doit être postérieure au 31 Août de l'année en cours.

Après un délai raisonnable nécessaire à l'accomplissement de cette formalité, le TIGRE JAUNE se réserve le droit de refuser l'accès des entraînements aux pratiquants en défaut, et ce jusqu'à régularisation.

### Article 3 - Passeport Fédéral

Conformément à la révision de la réglementation régissant les compétitions fédérales (applicable dès la saison 2003/2004), la présentation du Passeport Sportif nominatif est désormais rendue obligatoire aux compétiteurs.

### Article 4 - Tenue

La tenue habituelle est constituée d'un kimono noir et d'une ceinture, à défaut d'une tenue la plus « appropriée » à la pratique de l'activité.

Dans tous les cas, le kimono est obligatoire en compétition.

Tout autre accessoire dont l'utilité n'est pas avérée est proscrit.

Dans cet esprit, et compte tenu des risques d'accidents, le port de bijoux de toute nature est interdit.

Conformément au règlement fédéral déjà cité, la personnalisation du Vo-Phuc (kimono) n'est pas autorisée.

Les seuls signes distinctifs admis sont: l'écusson fédéral (sur l'épaule droite à deux travers de doigt sous la couture de la manche), et l'écusson **du Club**.

En outre, le pantalon du Vo-Phuc ne doit quant à lui, ne comporter aucun insigne.

### Article 5 - Hygiène corporelle

Tout participant aux entraînements et compétitions devra veiller à se présenter avec les ongles propres et coupés, les pieds et les mains propres.

# **Association Kim-Hô Ba, Le tigre Jaune**

## Article 6 - Droit d'image

Le TIGRE JAUNE diffuse le palmarès de ses adhérents et est susceptible d'avoir recours à des photos et vidéos dans le cadre de présentations ponctuelles (Forum des Associations ...).

Sur notification écrite de l'adhérent ou de son représentant légal, et en vertu de la protection du droit d'image, l'Association ne fera aucune mention du patronyme ni ne diffusera l'image du demandeur.

## Article 7 - Passages de grades / Ceintures Noires

Le TIGRE JAUNE s'engage à organiser au moins une session de passage de grades par saison.

Cette session est un contrôle des connaissances pouvant éventuellement donné lieu à délivrance du grade supérieur, et ce jusqu'au grade de ceinture marron.

L'organisation des sessions et la délivrance des grades à partir de la ceinture noire 1<sup>er</sup> dan relève de la seule compétence de la F.F.K.A.D.A.

L'intervention de l'Association est alors limitée à la constitution du dossier de candidature du postulant, pour autant que celui-ci réponde aux critères techniques d'aptitude et remplisse les conditions administratives requises.

## Article 8 - Règlements des Compétitions

Les compétitions sont soumises à une réglementation fédérale dont le TIGRE JAUNE détient au moins un exemplaire qui peut être consulté par tous les adhérents et/ou leurs représentants légaux, à leur demande.

La participation à toute compétition implique l'acceptation pleine et entière des règlements en vigueur.

## Article 9 - Inscriptions aux Compétitions fédérales

L'inscription aux compétitions fédérales donnant lieu à délivrance d'un titre officiel est limitée aux pratiquants pouvant justifier d'au moins deux licences, dont la licence de la saison en cours (*règlement FFKADA*).

## Article 10 - « Coaching »

Lors des compétitions Combat, le TIGRE JAUNE assure le « *coaching* » de ses représentants.

Le « *coach* » est désigné par le Responsable Technique de l'Association, son rôle consistant à se tenir à proximité de l'aire de combat afin de prodiguer conseils et encouragements, mais aussi à juger de l'opportunité de mettre fin au combat.

La décision éventuelle par le « *coach* » d'interrompre un combat est irrévocable et incontestable, tant par le combattant que par son entourage.

Date et signature, précédés de la mention lu et approuvé: